

DECISION

Décision N° CM/2024/ 118

Convention de mise à disposition d'un local municipal avec l'Association « ADAIS »

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal en séance du 7 avril 2022 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick GAUDUBOIS, 2ème Adjoint au Maire, n° 119 en date du 9 juillet 2020,

Vu la demande reçue de l'Association « ADAIS » afin d'obtenir la mise à disposition de l'Espace St Pierre,

Considérant la mise à disposition de l'Espace St Pierre afin que l'association « ADAIS » puisse y tenir l'exposition « SENLIS ART FAIR »

DECIDONS :

Article 1 : Procéder à la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un local municipal avec l'association « ADAIS », représentée par Monsieur Jean-Pierre NGUYEN en tant que Président de l'association.

Article 2 : La présente convention est établie pour une période de sept jours à compter du mardi 16 avril 2024 jusqu'au lundi 22 avril 2024.

Article 3 : il sera procédé au paiement, par l'association « ADAIS », d'une redevance de 1659€ selon les modalités de l'article 5 de la convention.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télécours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- A la Sous-Préfecture de Senlis,
- L'intéressé

Fait à Senlis, le



15 AVR. 2024



Patrick GAUDUBOIS
2ème Adjoint Délégué

Aux finances, Affaires générales,
Economies d'énergie, mobilités

Cette décision a été,
Reçue en Ss-Préfecture le :
Notifiée le :

15 AVR. 2024
15 AVR. 2024
15 AVR. 2024

Publié sur le site internet de la collectivité : 17 AVR. 2024